



Jour férié et alternance

Par **magnet21121**, le **05/11/2012** à **20:05**

Bonjour,

Je suis actuellement en contrat de professionnalisation. Mon employeur cette semaine a décidé de mettre mon jour de repos sur mon jour férié. De ce fait j'ai travaillé du lundi au mercredi et du vendredi au samedi 35 heures.

Il s'agit d'un magasin qui fait de l'équipement de la personne.

A-t-il le droit de mettre ce jour de repos sur ce jour férié sachant que je suis alternant ?

Il me semble que je bénéficie des mêmes droits que les autres salariés de ce fait ce jour férié n'étant pas chômé, il a le droit.

Pouvez-vous confirmer ?

Par **P.M.**, le **05/11/2012** à **21:03**

Bonjour,

Si vous avez toujours le même jour de repos, l'employeur n'avait pas de raison de le changer et de le faire coïncider avec le jour férié...

Par **magnet21121**, le **05/11/2012** à **21:15**

Je n'ai jamais eu le jeudi en tant que jour de repos ...

En deux mois c'était la première fois

Par **P.M.**, le **05/11/2012** à **21:42**

Il faudrait savoir comment est fixé le jour de repos hebdomadaire habituellement s'il n'est pas fixe mais aussi si la Convention Collective prévoit le paiement du jour férié chômé avec moins de 3 mois d'ancienneté...